COMMUNE DE LANRIVAIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-212201156-20260217-D2026_003-DE

Séance du 17 février 2026

Date de la convocation	**10/02/2026**	**Nombre de Conseillers en exercice**	**9**
Date d'affichage	**10/02/2026**	**Nombre de Conseillers présents**	**9**
		Nombre de Conseillers votants	**9**

L'an deux mil vingt-six, le 17 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANRIVAIN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe LE JONCOUR. Maire.

Présents :
Mr Philippe LE JONCOUR , Mme Fabienne PAMPANAY, Mr Alain JOANNOT, Mme Sylvie STEUNOU, Mme Zofia PINSON, Mme Anne LE GALL, Mr Bruno RAOULT, Mme Héléna MORVAN, Mr Denis CHÉLIN.

Absents excusés :
Absents :
Secrétaire de séance : Bruno RAOULT
Secrétaire de séance adjoint : Anne LE GALL

Délibération n° D2026-003

Adhésion groupement de commande voirie 2026

Madame Anne LE GALL, conseillère déléguée à la voirie informe l'assemblée que la commune de Lanrivain souhaite adhérer, comme les années passées, au groupement de commande – marché public - relatif aux programmes de voirie 2026.

Le groupement de commune regroupe les communes de ROSTRENEN, PLOUNEVEZ-QUINTIN et LANRIVAIN ; La commune de ROSTRENEN est coordonnateur du groupement de commande ;

Le coordonnateur sera assisté dans ses missions par l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC22), intervenant en qualité d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), notamment, pour l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et l'analyse des offres.

Les membres du groupement seront assistés par l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC22), pour l'élaboration de leurs programmes de travaux.

Chaque membre du groupement signe avec le titulaire son propre marché, le notifie et en gère l'exécution.

Après présentation du programme :

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-212201156-20260217-D2026_003-DE

	Montant € HT	Montant € TTC
TRANCHE FERME		
TF - Chantier 1 : VC « Route de Traverse de Burlaouen » (L environ 190 m)	8 026,00 €	9 631,20 €
TF - Chantier 2 : Voie Communale de "Roc'h Ar Vez" (L environ 330 m)	17 151,00 €	20 581,20 €
TF - Chantier 3 : Voie Communale de "Kerlagadec" (L environ 175 m)	9 237,00 €	11 084,40 €
TF - Chantier 4 : Voie Communale de "Moulin de Kerbastard" (L environ 180 m)	9 249,00 €	11 098,80 €
TF - Chantier 5 : Voie Communale de "Treffiot" (L environ 134 m)	8 139,00 €	9 766,80 €
TF - Chantier 6 : Voie Communale de 'Kerly" (L environ 86m)	7 194,00 €	8 632,80 €
TF - Chantier 7 : Voie Communale de 'Le Pouligou" (L environ (536m)	26 440,00 €	31 728,00 €
TF - Chantier 8 : Point A Temps (PATA) voirie territoire de LANRIVAIN	5 600,00 €	6 720,00 €
TOTAL TRANCHE FERME	**91 036,00 €**	**109 243,20 €**

TRANCHES OPTIONNELLES		
TO n°1 - Chantier 9 : Point A Temps (PATA) voirie territoire de LANRIVAIN	5 600,00 €	6 720,00 €
SOUS TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE	**5 600,00 €**	**6 720,00 €**

MONTANT TOTAL DE LA COMMUNE DE LANRIVAIN	**96 636,00 €**	**115 963,20 €**

Le conseil autorise le maire :

- à rejoindre le groupement de commande regroupant les communes de Plounévez-Quintin, Rostrenen et Lanrivain,
- Valide le programme de voirie 2026 présenté dans le tableau ci-dessus,
- Autorise le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier y compris le devis le l'ADAC22 pour un montant de 1 250.00 € H.T. soit 1 500.00 € T.T.C.
- S'engage à rembourser à la commune de Rostrenen les frais relatifs à ce groupement de commande.

-

Acte rendu exécutoire
Après dépôt à la Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

La secrétaire de séance,
Bruno RAOULT.

MAIRIE DE LANRIVAIN R.F. (Côtes d'Armor)

Le Maire,
Philippe LE JONCOUR.